

SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS - CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – ARCHAT - ANNEREAU - LEBLOIS

Excusés : M GAUTIER pouvoir à M DUEZ
M HERAUD pouvoir à M VILLENEUVE
M BERTET pouvoir à M MOURLOT
Mme CHATEAU pouvoir à M ARCHAT

Absente : Mme BROSSARD

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1 DECEMBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du 1 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

DEMISSION : Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de la lettre de démission de Mme Laurence BROSSARD pour raison personnelle et professionnelle. Le Conseil prend acte de sa décision.

CHOIX DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE POUR LE SDEEG

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une directive européenne de 2009 impose des règles communes pour le marché intérieur d'électricité. Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement des Syndicats Départementaux d'Energies qui s'unissent pour constituer un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Après discussion le Conseil décide l'adhésion de la commune au groupement de commande.

DELEGATION DES DROITS DU SOL

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du SDEEG proposant d'accompagner les communes en matière d'instruction du droit des sols suite au retrait des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015. Après discussion le Conseil décide de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 2^e DEGRE DE BLAYE

Monsieur le Maire demande que soit désigné deux délégués pour le Syndicat des Etablissement du 2^e degré. A l'unanimité le Conseil désigne Mmes Valérie BOFFELLI et Karine CHATELIER

CHOIX DU PRINCIPE DE SURVEILLANCE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis relatif à l'installation d'une surveillance de l'arrière de la salle polyvalente. Il sera demandé auprès de la gendarmerie qu'elle est la démarche à suivre pour l'installation d'une telle surveillance. La secrétaire de mairie s'informerait auprès de la Sous Préfecture sur la possibilité de solliciter une subvention de la part de l'Etat.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VIRSAC DU SYNDICAT DU MORON

Par délibération du 02 décembre 2014 la commune de VIRSAC a informé le SGBV du Moron et du Blayais de son souhait de se retirer de ce syndicat. Le Conseil accepte le retrait de la commune de VIRSAC du SGBV du Moron et du Blayais.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur, les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **SAINT PAUL** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de **SAINT PAUL** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **SAINT PAUL** soutient les demandes de l'AMF

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DES ACTIONS II ET III

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les marchés relatifs à l'enfouissement des réseaux pour les actions II et III.

Pour l'éclairage public 61 777,00 € ttc

Pour le génie civil pour France Télécom 34 460,00 € ttc

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 et 29 MARS

De 8 h à 10 h 30 Mme BELLOT - MM ANNEREAU et LEBLOIS

De 10 h 30 à 13 h Mmes BOFFELLI – CHATELIER et M VILLENEUVE

De 13 h à 15 h 30 Mme BOSSIS – MM BERTET et MOURLOT

De 15 h 30 à 18 h Mme CHATEAU – MM ARCHAT et HERAUD

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire et Mme BOSSIS font le point sur les rythmes scolaires. L'ensemble des activités plaît aux enfants. A cette veille de vacances scolaires il est constaté une baisse d'attention. Point sur les charges financières environ 22 000 € pour l'année scolaire, 7 000 € de subvention prévue donc 15 000 € à la charge de la collectivité. Le coût de cette réforme est lourd et les aides faibles.

Voirie.

Suite à rendez vous avec le Conseil Général relatif à un le problème d'évacuation des eaux du RD 22 au village de Goblangey Monsieur le Maire expose le projet de créer un fossé allant de la RD 22 vers la route de la déchetterie, le cout de cette opération est beaucoup trop élevé pour être envisageable. Monsieur ANNEREAU propose d'aller voir sur le terrain avec Monsieur le Maire et les adjoints afin d'essayer de trouver une solution moins onéreuse.

Terrain de foot

Le club de foot de BERSON renouvelle sa demande d'utilisation du terrain de foot pour les entrainements de ses joueurs. Le Conseil doit réfléchir à ce projet.

Cyclo - tourisme

Le club de cyclo tourisme de CARS organise le 15 mars 2015 une journée découverte. Plus de 400 cyclistes sillonneront la région.

La séance s'est levée à 21 heures

Prochain réunion de la commission « fiances » le 9 mars 2015 à 19 h